

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars 2019 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 19 mars 2019.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MARIE-CHRISTINE FILARETO, MICHEL PIQUET, MICHELE ABELOOS, DIDIER BAERT, ISABELLE DEREGNAUCOURT, JACQUES LEMAIRE, INGRID LEMAHIEU, ADJOINTS AU MAIRE, NELLY THIEFFRY, ANDRE PLUQUE, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CARINE JOURDAIN, JEAN-PIERRE GUENOT, NATHALIE GABRYELEWICZ, CATHY LEFEBVRE, ROGER VANDEVYVERE, JEAN-CLAUDE GAVIGNET, CATHERINE LECOINTRE, BERNARD DEBAILLEUL, MARIE-AGNES DHALLUIN, NADINE CANTELOUP

Ont donné pouvoir : FREDERIC SZYMCZAK A CARINE JOURDAIN, MARIE-JOSEE MASSON A MICHELE ABELOOS, STEPHANIE LECONTE A ISABELLE DEREGNAUCOURT, FREDERIC DELANNOY A MICHEL PIQUET, CORINNE PLAISANT A JACQUES LEMAIRE, BENOIT BRILLON A BERNARD DEBAILLEUL, FRANCIS LECOINTRE A CATHERINE LECOINTRE

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Carine JOURDAIN et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 28 Février 2019 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Conventions d'occupation du domaine public pour le déploiement de la fibre optique
2. Prime annuelle des agents municipaux
3. Avenant à la convention avec l'OGEC
4. Convention avec le collège du Pévèle

5. Demandes de subvention au Département dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants
6. Aide à l'achat de vélos à assistance électrique
7. Convention avec l'EPF pour l'achat des établissements DUBREUX
8. Compte de gestion 2018
9. Compte administratif 2018
10. Affectation des résultats
11. Fixation du taux des impôts locaux 2019
12. Budget primitif 2019
13. Subventions de fonctionnement 2019 aux associations et clubs sportifs
14. Conventions avec le Stade Orchésien, le BCO association, la SPL de la Pévèle, l'Ecole de Musique/HMO (nouvellement appelée l'Académie de Musique) et la SASP-BCO.
15. Demande de subvention à la Région Hauts-de-France dans le cadre de l'appel à projets en faveur de la redynamisation des centres villes et des centres bourgs.

- 1 -

CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

M. le Maire indique que le syndicat mixte La Fibre Numérique 59/62 porte le projet d'apporter un réseau fibre optique aux territoires peu denses et aux communes rurales du Nord et du Pas-de-Calais d'ici 2021.

En novembre dernier, le syndicat a choisi le groupement Axione-Bouygues pour construire puis commercialiser ce réseau public dans le cadre d'une délégation de service public. Ce groupement a lui-même créé la société « THD 59-62 ».

Afin de déployer le réseau très haut débit, THD 59-62 doit construire sept SRO (sous-répartiteur optique) dans la commune aux adresses suivantes :

- 21 rue de la Résistance
- rue Jacques Brel
- 66 rue Jules Roch
- 2 rue Georges Herbaut
- 4 rue de la Poterne
- 1 rue Clorbus
- 31 avenue du Maréchal Leclerc

Dans ce cadre, M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer des conventions d'occupations du domaine public avec THD 59-62 jusqu'en 2041 à l'euro symbolique.

Les travaux de génie civil et les travaux optiques sont programmés cet été. La réunion publique de lancement commercial devrait avoir lieu en septembre prochain.

M. le Maire indique que selon les dernières informations, la commune pourrait détenir la fibre d'ici la fin de l'année voire le début de l'année 2020 et précise que c'est en avance par rapport au plan de déploiement initialement prévu.

Il donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui demande si le déploiement va bien s'étendre à l'ensemble de la population.

M. le Maire indique que l'ensemble de la commune sera couverte par la fibre, elle sera ensuite accessible à chacun des concitoyens qui sera libre de souscrire avec un opérateur.

M. Bernard DEBAILLEUL indique que cela va poser des difficultés concernant les maisons excentrées.

M. le Maire indique ne pas avoir connaissance des hameaux qui ne seraient pas couverts par cette fibre et s'ils recevront ou pas l'intégralité des prestations et propose à M. Bernard DEBAILLEUL de bien vouloir le saisir officiellement par courrier sur cette question afin qu'il puisse interpellier l'autorité gestionnaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer lesdites conventions.

-2-

PRIME ANNUELLE DES AGENTS MUNICIPAUX

M. le Maire indique que, conformément à la délibération du 28 novembre 1986, la prime annuelle est révisée chaque année en fonction du SMIC.

Le montant de la prime 2018 s'élevait à 1 410€ pour les agents titulaires et à 1 500€ pour les non titulaires.

Il propose au Conseil Municipal de porter la prime 2019 à 1 435€ pour les titulaires et à 1 525€ pour les non titulaires.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite prime.

AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'OGEC

M. le Maire indique que, par délibération du 29 septembre 2016, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention entre la commune et l'OGEC concernant le forfait communal dû à l'école privée Saint-Michel pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Il propose donc au Conseil Municipal un avenant à cette convention jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018/2019 au même montant que celui fixé dans la convention initiale, soit 607,30€ par élève.

Le coût annuel est d'environ 77 000€. Il correspond actuellement à 126 élèves scolarisés en cours élémentaire et domiciliés à Orchies.

M. Bernard DEBAILLEUL indique qu'il ne prendra pas part au vote puisqu'il est administrateur de l'OGEC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

M. Bernard DEBAILLEUL ne prenant pas part au vote,

AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant.

CONVENTION AVEC LE COLLEGE DU PEVELE

M. le Maire indique que le collège du Pévèle utilise dans le cadre de son enseignement physique et sportif les salles Nov'orca et Robert Leroux.

A ce titre, le Département verse une subvention au collège, charge à la commune de facturer ensuite l'établissement scolaire.

Le montant de la subvention versée par le Département aux collèges est de 12€ par heure d'utilisation d'une salle de sports.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal de fixer le tarif d'utilisation des salles de sports par le collège à 12€ par heure d'occupation pour l'année scolaire 2018/2019.

Il propose également au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition des salles Nov'orca et Robert Leroux au profit du collège du Pévèle.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

-5-

DEMANDES DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS

➤ Salle Robert Leroux

M. le Maire indique que lors du Conseil municipal du 28 février dernier, ils ont délibéré concernant une demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour les travaux de la salle Robert Leroux d'un montant de 79 169,96€.

Il propose également au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département du Nord au titre des « Projets Territoriaux Structurants à enjeux stratégiques départementaux » pour les travaux de rénovation de la salle Robert Leroux :

- Changement des aérothermes : 10 840,92€ HT
- Changement du revêtement sportif : 68 374€ HT
- Réfection de la toiture basse : 33 245€ HT
- Réfection de la toiture haute : 85 465€ HT
- Remplacement du tableau de score : 3 285€ HT
- Installation de deux treuils électriques pour la montée et la descente des panneaux de basket-ball : 2 370€ HT
- Remplacement des portes d'entrée : 17 832€ HT
- Total : 221 411,92€ HT

Le taux de subvention étant fixé au maximum à 40% du coût total hors taxe de l'opération, la subvention demandée est de 88 564,77€.

➤ Ecole de musique

M. le Maire indique que la commune d'Orchies envisage la construction d'une école de musique rue des Trois Bonniers Marins, sur une partie de la parcelle 1749.

Dans ce cadre, il propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département du Nord au titre des « Projets Territoriaux Structurants à enjeux stratégiques territoriaux ».

Coût prévisionnel des travaux : 1 600 000€ HT

Le taux de subvention étant fixé au maximum à 40% du coût total hors taxe de l'opération, la subvention demandée est de 640 000€.

M. le Maire indique que la municipalité a reçu la personne qui est en charge de ces projets au sein du département.

Concernant l'école de musique, elle s'est rendu sur place afin de déterminer l'emplacement et imaginer le projet. M. le Maire ajoute que cette question avait fait l'objet de prises de positions différentes de M. Benoît BRILLON et indique que cette dame a plus que validé la pertinence de la situation de l'école de musique au niveau du Pacbo et de la gendarmerie. Il y a une complémentarité entre le Pacbo et l'école de musique. Il ajoute qu'elle a également insisté sur la pertinence du projet en termes d'accessibilité et de facilité d'accès. La situation de cette école de musique est donc appuyée par le département.

M. le Maire indique que cette dame a visité la salle Robert Leroux et a pris acte de son état. C'est une salle qui bénéficie au collège par sa mise à disposition et elle est prête à ce que le département aide la commune.

M. le Maire donne la parole à M. Bernard DEBAILLEUL qui indique que le fait de ne pas y avoir de trottoir entre la piste cyclable et la voie départementale pose des problèmes de sécurité.

M. le Maire indique que cette dame a trouvé que la sécurité était optimale. Il ajoute que l'on peut toujours ajouter au niveau de la sécurisation des cheminements cyclables mais qu'aujourd'hui en l'état il y a bien des trottoirs et des pistes cyclables. Il indique qu'en termes d'aménagement du territoire, c'est un moyen d'amener les gens à se rendre encore plus fréquemment sur cette zone.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de solliciter lesdites subventions.

-6-

AIDE A L'ACHAT DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

M. le Maire indique que lors du Conseil municipal du 28 février dernier, la mise en place d'un « Plan vélo » a été annoncée dont la 1^{ère} étape a été le vote de l'indemnité kilométrique en faveur des agents municipaux.

Dans ce cadre, il propose également au Conseil Municipal une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique afin de favoriser les déplacements doux dans la commune, réduire la pollution de l'air et inciter les habitants à utiliser des moyens alternatifs à la voiture.

L'aide concernera les VAE commercialisés par les commerçants spécialisés ayant leur point de vente à Orchies.

Les bénéficiaires seront les habitants de la commune, majeurs, avec une seule aide par foyer pour trois ans, sans conditions de revenus.

Le montant de l'aide est fixé à 20% du montant total de l'achat. Elle est plafonnée à 200€.

D'ailleurs, une somme de 10 000€ a été inscrite au BP 2019.

Cette aide municipale est compatible avec l'aide votée par la CCPC lors du dernier conseil communautaire : 25% de l'achat avec un plafond de 250€.

En parallèle, la Municipalité continue à travailler sur un projet d'aménagements pour faciliter les modes doux entre le centre-ville et les quartiers.

M. Le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique qu'un engagement de principe sera signé par les bénéficiaires de l'aide, ils s'engageront également à rembourser à la commune l'aide obtenue s'ils se séparent du vélo dans les 3 ans. Il ajoute que la municipalité envisage dans un second temps d'étendre cette aide communale à la trottinette électrique.

M. le Maire indique que cela concerne l'achat de vélo électrique puisque l'idée est d'avoir un mode de déplacement alternatif notamment pour les trajets domicile travail/école. Il précise que la municipalité travaille avec les commerçants spécialisés d'Orchies, « Energie Vélo » et « Monsieur WARIN », afin d'aider à l'échelle de la ville le commerce de centre-ville et les commerçants locaux.

Il ajoute qu'il a souhaité mettre en place une commission, comme cela a été fait pour l'aide au permis, dans le but de pouvoir identifier les cheminements cyclables essentiels pour aller du centre-ville à la zone d'activité, la gare ou les écoles. M. Guy DERACHE travaille sur ces questions, ils ont rencontré la CCPC et le département afin de mettre en place un plan d'ensemble pour favoriser le déplacement à vélo.

M. le Maire indique que la trottinette ne peut pas être prise en compte aujourd'hui car les deux commerçants spécialisés n'ont pas encore cette gamme de produits au sein de leur commerce. Ces derniers vont, sous peu, assister à un salon dédié à la trottinette électrique. La commune pourra donc assez rapidement également la subventionner, cela va dans le sens de la volonté de la municipalité de réduire l'usage de l'automobile.

M. le Maire donne la parole à Mme Catherine LECOINTRE qui demande quand cela sera-t-il mis en place.

M. le Maire indique que cela commence à partir du moment où le conseil municipal a voté le budget.

Il ajoute concernant les cheminements sécurisés, qu'il s'agit de mettre les concitoyens dans les meilleures conditions possibles et d'avoir une qualité de vie améliorée au sein de la ville. Un certain nombre de voirie ne pose aucun problème tel est le cas de la plupart des départementales et des voiries à l'intérieur des résidences par contre il y a des difficultés à affronter par exemple rue Jules Roch.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite aide.

-7-

CONVENTION AVEC L'EPF POUR L'ACHAT DES ETABLISSEMENTS DUBREUX

M. le Maire indique que le propriétaire et gérant des établissements DUBREUX, sis rue Charles Flon, a décidé de prendre sa retraite.

L'ensemble, d'environ 5 500 m², est donc à vendre.

Il a été estimé à 300 000€ par le service du Domaine.

M. DUBREUX a reçu plusieurs propositions d'achat, notamment de plusieurs aménageurs.

Or, il est préférable de conserver la maîtrise foncière de cette zone, particulièrement bien située en entrée de ville.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention d'opportunité avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) en vue de l'acquisition par l'EPF de ce terrain.

M. le Maire donne la parole à M. Bernard DEBAILLEUL qui demande pour quelle utilité.

M. le Maire indique que cela laisse 5 ans pour décider ce que la municipalité fera là-bas. Il ajoute que pour l'instant il n'y a pas de volonté particulière exprimée par la municipalité. L'idée est de constituer une réserve foncière et de céder, le jour où il y a un projet, la parcelle au porteur de projet pour qu'il puisse le réaliser plutôt que d'avoir aujourd'hui des aménageurs avec lesquels il y a moins de marge de manoeuvre.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

-8-

COMPTE DE GESTION 2018

M. le Maire propose d'adopter le compte de gestion 2018, document établi par le comptable public.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Mme Nadine CANTELOUP,

APPROUVE ledit compte.

-9-

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. le Maire nomme M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, président de séance durant l'examen et le vote du compte administratif 2018.

Il indique que, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il se retirera au moment du vote.

M. le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention du groupe « Orchies pour Tous » et de Mme Nadine CANTELOUP,

APPROUVE ledit compte.

-10-

AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter 596 662,01€ de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, ce qui permettra de financer les crédits d'investissement reportés sur l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention du groupe « Orchies pour Tous » et de Mme Nadine CANTELOUP,
APPROUVE ladite affectation.

-11-

FIXATION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2019

M. le Maire propose au Conseil municipal de reconduire les mêmes taux des impôts locaux qu'en 2018 :

- Taxe d'habitation : 23,86%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,9%

Il n'y a donc pas eu d'augmentation depuis 2011.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdits taux.

-12-

BUDGET PRIMITIF 2019

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, afin de le présenter.

M. le Maire remercie les membres de la majorité pour leur confiance sur le vote du compte administratif 2018. Il les remercie aussi plus généralement pour leur investissement au quotidien dans l'exercice de leur délégation ou mission. Il exprime à M. Michel PIQUET ses félicitations pour la présentation de ce premier budget, un budget équilibré, simple et dynamique.

IL indique aux membres de la municipalité qui n'ont pas souhaité se positionner sur le compte de gestion et le compte administratif 2018 que le vote du budget d'une collectivité est un acte politique majeur et qu'il regrette que par rapport à cet acte démocratique aussi fort qu'ils ne soient pas capable d'exercer un choix quel qu'il soit. Il ajoute qu'il a du mal à comprendre une abstention sur un budget car le budget est ce qu'a décidé l'ensemble des politiques municipales et ce qui est donné à l'ensemble des concitoyens au quotidien.

M. le Maire indique concernant l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux, que

cela n'est jamais le fruit du hasard puisque si une société cotée en bourse accepte de verser 30 millions d'euros pour acheter une zone d'activité sur Orchies c'est parce qu'elle considère qu'il y a de l'attractivité sur ce territoire et qu'il y a un véritable potentiel.

M. le Maire indique que les fondamentaux d'un budget sont la maîtrise des dépenses de fonctionnement, celle-ci est réalisée et cela permet de nouveaux investissements (création de l'école de musique, création d'une nouvelle salle de sport, réalisation de l'extension du SDIS, gare, toiture de l'école maternelle, restauration scolaire, travaux de l'église, maison de retraite, crèche, Orchies plage, balayeuse).

Il ajoute que les services publics rendus par la ville sont de qualité et remercie Mme la Directrice Générale des Services ainsi que les services municipaux car la ville a la chance d'avoir des gens dévoués, compétents et qui ont cette volonté de rendre service aux concitoyens.

M. le Maire indique que la municipalité est capable de mettre en place de nouvelles politiques par exemple avec l'aide au vélo à assistance électrique il s'agit d'aménagement du territoire et de qualité de vie. C'est aussi un moyen de montrer que la ville peut venir en aide aux personnes et c'est une vraie fierté d'être capable au niveau communal de favoriser le pouvoir d'achat des concitoyens (VAE, aide au permis, commerçants locaux...). C'est essentiel aux concitoyens et à la ville.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui applaudit et indique qu'il a réussi à mettre en valeur les décisions issues de la majorité.

Elle ajoute que s'abstenir est son droit, qu'il y a des choses qui lui plaisent et d'autres non donc qu'elle ne peut pas voter pour ou contre puisqu'elle ne peut pas voter ligne par ligne. Elle ajoute que M. le Maire définit les grandes lignes et en assure la responsabilité avec la majorité.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Mme Nadine CANTELOUP et le vote contre du groupe « Orchies pour Tous »,

APPROUVE ledit budget.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'ensemble des subventions aux associations et clubs sportifs pour 2019, ainsi qu'à la SPL de la Pévèle.

Les conseillers municipaux, membres d'un organisme subventionné, ne prennent pas part au vote :

- Marie-Christine FILARETO, Présidente de la SPL de la Pévèle
- Guy DERACHE, Président d'Aytimoun-Yo France
- Didier BAERT, Président du Comité de braderie
- Nelly THIEFFRY, Présidente de l'Amicale laïque
- Isabelle DEREGNAUCOURT, Présidente des Alyzées
- Jean-Claude GAVIGNET, Secrétaire du Stade Orchésien
- Jacques LEMAIRE, Président de l'Equipage
- Frédéric SZYMCZAK, Président de l'UCAO et de la SASP-BCO
- Jean-Pierre GUENOT, Restaurants du Cœur et Président de « Solidarité pour Orchies»
- Nathalie GABRYELEWICZ, Présidente de la GVF
- Frédéric DELANNOY, Sous-chef de l'HMO
- Roger VANDEVYVERE, président de l'UNC-AFN
- Ludovic ROHART, BCO SASP

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites subventions.

-14-

CONVENTIONS AVEC LE STADE ORCHESIEN, LE BCO ASSOCIATION, LA SPL DE LA PEVELE, L'ECOLE DE MUSIQUE/HMO ET LA SASP-BCO

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver des conventions avec les organismes bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, soit :

- la SASP-BCO : 100 000€
- l'Ecole de musique & Harmonie municipale : 103 000€
- le BCO Association : 80 000€
- la SPL de la Pévèle : 40 000€
- le Stade Orchésien : 31 000€

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Mme Marie-Christine FILARETO, Présidente de la SPL, Frédéric SZYMCZAK, Président de la SASP-BCO, Ludovic ROHART, administrateur de la SASP-BCO, Frédéric DELANNOY, Sous-chef de l'Ecole de musique et Jean-Claude GAVIGNET, Secrétaire du Stade orchésien, ne prenant pas part au vote,

AUTORISE M. le Maire à signer lesdites conventions.

-15-

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS EN FAVEUR DE LA REDYNAMISATION DES CENTRES VILLES ET DES CENTRES BOURGS

M. le Maire indique que le 31 janvier dernier, le Conseil régional a délibéré en faveur d'un dispositif de soutien à la redynamisation des centres villes et des centres bourgs destiné à des villes faisant fonction de pôle de centralité, confrontées à un phénomène de déprise commerciale.

Les collectivités seront sélectionnées dans le cadre d'un appel à projets régional.

Vu la démarche engagée en faveur de notre centre-ville, il propose donc au Conseil Municipal de répondre à cet appel à projets.

En effet, il s'inscrit en cohérence avec les mesures prises pour renforcer la dynamique de centre-ville :

- nouveau plan de circulation et création de places de stationnement sur la place
- mise en place d'une commission partenariale sur le commerce de proximité et organisation de rencontres avec les commerçants
- vote d'une taxe sur les friches commerciales lors du Conseil municipal du 27 septembre dernier
- vote d'une aide au loyer pour les nouveaux commerces lors du Conseil municipal du 28 février dernier
- aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique votée ce jour

M. le Maire s'excuse d'avoir mis ce point à l'ordre du jour en dernière minute mais suite à des contacts avec le conseil régional, il s'est rendu compte que pour pouvoir profiter de cette subvention, ils devaient délibérer en conseil municipal. La date butoir étant le lendemain, il a souhaité avec l'autorisation des membres du conseil municipal, rajouter ce point.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de répondre audit appel.

QUESTION D'ACTUALITE
MISE EN PLACE DU CONSEIL DES SAGES

M. le Maire indique que la ville a souhaité mettre en place un conseil des sages. Il avait indiqué porter à 29 le nombre de sages pouvant siéger à ce conseil cependant 31 candidatures ont été reçues et il serait difficile de faire un choix c'est pourquoi il informe que les 31 candidatures sont retenues.

La séance est levée à 21h.

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Marie-Christine FILARETO	
Michel PIQUET	
Michèle ABELOOS	
Didier BAERT	
Isabelle DEREIGNAUCOURT	
Jacques LEMAIRE	
Ingrid LEMAHIEU	
Nelly THIEFFRY	
André PLUQUE	
Anne-Sophie DEBERDT	
Carine JOURDAIN	
Jean-Pierre GUENOT	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Cathy LEFEBVRE	

Roger VANDEVYVERE	
Jean-Claude GAVIGNET	
Catherine LECOINTRE	
Bernard DEBAILLEUL	
Marie-Agnès DHALLUIN	
Nadine CANTELOUP	
Frédéric SZYMCZAK (Procuration à Carine JOURAIN)	
Marie-Josée MASSON (Procuration à Michèle ABELOOS)	
Stéphanie LECONTE (Procuration à Isabelle DEREIGNAUCOURT)	
Frédéric DELANNOY (Procuration à Michel PIQUET)	
Corinne PLAISANT (Procuration à Jacques LEMAIRE)	
Benoît BRILLON (Procuration à Bernard DEBAILLEUL)	
Francis LECOINTRE (Procuration à Catherine LECOINTRE)	